

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023/01 à N° 2023/02

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 2 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt et trois, le deux février, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt sept janvier deux mille vingt et trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE - Mme Karima HARIZI - M. André BUTSTRAEN - Mme Claudie LEFEBVRE - M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY - M. Philippe LEMIERE - M. Roger LAURENT - Mme Nouria BELAYACHI - Mme Isabelle CAMBIER - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Lucas WACRENIER - Mme Claire ZYTKA-TARANTO - Mme Véronique DELEPLANQUE - M. Joffrey LEROY - M. Jérôme FRANCIN - M. Nicolas GROSSE - Mme Victoria GODEFROOD-BERRA - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Valéria GRASSELLI - M. Roger VICOT - Mme Anne LEDUC - M. Aro RATSIMIALARIVO - M. Romain FYVEY - M. Vincent DHELIN, Conseillers Communaux.

Monsieur Valéria GRASSELLI a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEMIERE
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE
Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Monsieur André BUTSTRAEN
Monsieur Aro RATSIMIALARIVO a donné pouvoir à Madame Karima HARIZI
Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC
Monsieur Vincent DHELIN a donné pouvoir à Madame Véronique DELEPLANQUE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 2 février 2023

DELIBERATION

2023/ 01 - MOTION – NON A UNE REFORME DES RETRAITES INJUSTE, INUTILE ET BRUTALE.

Toute réforme des retraites est éminemment politique, c'est une vision de l'avenir, une vision du rapport au travail et de la sécurité sociale, notre bien commun.

Aujourd'hui à travers son projet de loi, le Gouvernement s'attaque à un pilier de notre système de protection sociale. L'objectif de sa réforme est de repousser l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, et d'augmenter la durée de cotisations à 43 annuités.

La réforme des retraites du Gouvernement est en fait un impôt sur la vie.

Quels sont les arguments défendus par le Gouvernement ? L'allongement de l'espérance de vie, le déficit de notre système de financement des retraites ... Toujours les mêmes thèses comptables et techniques qui ne prennent pas en compte la diversité des parcours de vie des Françaises et des Français. L'enjeu n'est-il pas de pouvoir cesser de travailler à un âge où l'état de santé permet encore de profiter de sa retraite, de s'occuper de ceux qui nous sont chers, de vivre tout simplement autre chose... alors que l'espérance de vie en bonne santé stagne voire diminue.

La principale injustice de cette réforme, c'est qu'elle va s'abattre le plus durement sur les personnes qui ont commencé à travailler tôt et qui ne pourront pas bénéficier des aménagements favorables aux carrières longues.

Ce sont ceux aussi dont l'espérance de vie est la plus faible car cassés par le travail et qui perdent donc de vraies chances de profiter d'une retraite longue et en bonne santé. Ce choix politique de faire peser sur une catégorie de Françaises et Français, celle dont nous connaissons partout dans nos villes les difficultés à vivre décemment des fruits de son travail, est indigne.

Les femmes seront elles aussi touchées avec des salaires inférieurs à ceux des hommes, une forte part de métiers à temps partiel et par des carrières plus souvent hachées.

Cette réforme est une machine à accentuer les inégalités dans un contexte d'urgences : sociale, climatique, énergétique...

Une réforme également inutile puisqu'il n'y a pas de problème de financement des retraites comme l'a indiqué récemment le Président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Communal :

- **Soutient** le mouvement et tous ceux qui se mobilisent : syndicats, salariés, jeunes, retraités...
- **Affirme** que pour consolider notre système actuel de retraite, il est indispensable de demander plus à ceux qui ont plus. Toute réforme des retraites doit être juste et mettre à contribution ceux qui ont le plus.
- **Demande** le retrait de cette réforme libérale et socialement injuste.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ÉMETTRE** un avis favorable à cette motion.

ADOPTE A LA MAJORITE,

M. FRANCIN – M. GROSSE – Mme GODEFROOD-BERRA ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

PUBLIE LE : 14 FEV. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.